

LES PLANTES MÉDICINALES ET L'HERBORISTERIE : À LA CROISÉE DE SAVOIRS ANCESTRAUX ET D'ENJEUX D'AVENIR

Mercredi 26 septembre 2018, Joël Labbé a présenté à la presse les conclusions de son rapport, fait au nom de la mission d'information sur le développement de l'herboristerie et des plantes médicinales, une filière et des métiers d'avenir, présidée par Corinne Imbert.

Le contexte : quelques chiffres clés



DES TRADITIONS DE SOINS POPULAIRES

La valorisation des principes actifs végétaux est aussi à la source de la pharmacie moderne :



de notre pharmacopée est issue du monde végétal.

UNE FILIÈRE À FORT POTENTIEL

53 000
hectares

(dont 21 500 en plantes médicinales)

Les surfaces cultivées en PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales) ont augmenté de 40 % entre 2010 et 2016.



de la biodiversité végétale française est dans les outre-mer.

DES ATTENTES SOCIÉTALES POUR DES SOINS PERÇUS COMME PLUS NATURELS

3 milliards
d'euros

C'est le montant que le marché de la santé et de la beauté naturelles représenterait en France.

DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION VARIÉS

Depuis la suppression du diplôme d'herboriste en 1941, la vente des plantes médicinales dans un but thérapeutique relève des seuls pharmaciens.

148 plantes font exception du fait de leur usage alimentaire,

de même que des compléments alimentaires ou des huiles essentielles. Des métiers d'herboristes – paysans-herboristes ou herboristes de comptoir – n'ont par ailleurs jamais cessé d'exister.

Les principales propositions

INSCRIRE les connaissances et savoir-faire liés à la culture et à l'usage traditionnels des plantes médicinales sur la liste du **patrimoine culturel immatériel de l'Unesco**.



DÉVELOPPER des **formations agricoles spécialisées** dans la culture de PPAM.

PROMOUVOIR une production française d'excellence et écoresponsable, via un **label « Plantes de France »** et en visant l'objectif de **50 % de surfaces cultivées en « bio » à l'horizon 2025**.



PROMOUVOIR une stratégie de **développement de la filière dans les outre-mer**, axée sur des démarches innovantes d'agroécologie.

ACCOMPAGNER les initiatives des acteurs en faveur d'une **cueillette durable**.



FACILITER l'activité de transformation artisanale et de **vente directe** des petits producteurs.

RÉEXAMINER la liste des 148 plantes médicinales « libérées » du monopole pharmaceutique, en étudiant la possibilité d'y associer leurs **usages traditionnels** reconnus contre les « petits maux du quotidien ».



LEVER des obstacles réglementaires pesant sur le développement d'une filière de **production de chanvre** à usage thérapeutique.

MIEUX FORMER les professionnels de santé et renforcer la **recherche** pour valoriser le recours complémentaire aux plantes en santé humaine et animale.



POURSUIVRE la **concertation** pour envisager les conditions d'une reconnaissance éventuelle des **métiers d'herboristes** et les formations adaptées.